

## Rapport de la séance du conseil communal du 15 novembre 2022

**Présent:** F. Mergen, bourgmestre, A. Hansen, D. Wilmes, échevins  
G. Arend, T. Bindels-Braun, G. Hentges, T. Pirsch, C. Wagner, conseillers  
S. Mores, secrétaire communal

**Excusé:** F. Schank, conseillère

### Séance publique

#### 1) Présentation du projet Maison pour jeunes à Niederfeulen – Nordstadjugend asbl

Les responsables de l'association Nordstadjugend asbl présentent une première version du projet Maison pour jeunes dans la mairie actuelle à Niederfeulen. La commune est en train d'évaluer différentes pistes relatives à l'utilisation future du bâtiment après le déménagement de l'administration communale.

#### 2) Enseignement fondamental - organisation scolaire définitive 2022/2023

Le conseil communal adopte l'occupation des postes des agents nouvellement affectés à la commune de Feulen, à savoir :

Cycle 1 : Gonçaves Fradeira Patricia  
Breuer Viviane (SUR 14 h)

Cycle 4.1 : Burg Larissa

Cycle 4.2 : Fueilleux Estelle  
Brust Moris

Cycles 2-4 : Flammang Linda  
Pütz Martine (SUR 18 h)  
Donven Nadine (cours d'accueil)

#### Répartition des classes :

Cycle:	Classe:	Nom et prénom du titulaire:	Poste
<b>Cycle 1</b>	Précoce	Ries Marine Welter Martine	titulaire éducatrice
	Précoce	Gonçaves Fradeira Patricia May Tania (75%) Deltgen Marlène (25%)	titulaire éducatrice éducatrice
	Cycle 1	Anthon Claudine	titulaire

# Gemeng **Feelen**



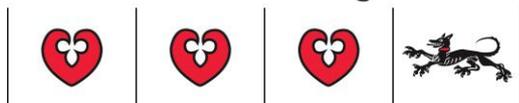
	Cycle 1	Klopp Marie-Anne / Gleis Michèle	titulaires
	Cycle 1	Wersant Nadia	titulaire
	Cycle 1	Karier Carmen	titulaire
	Cycle 1	Breuer Viviane	chargée de cours
<b>Cycle 2</b>	Cycle 2.1	Simon Caroline	titulaire
	Cycle 2.1	Glodt Liz	titulaire
	Cycle 2.2	Wolter Jérôme	titulaire
	Cycle 2.2	Godelet Lis	titulaire
	Cycle 2	Nonnweiler Nathalie	institutrice
	Cycle 2	Bouché Florence (50%)	institutrice
<b>Cycle 3</b>	Cycle 3.1	Fouilleux Estelle	titulaire
	Cycle 3.1	Flammang Linda	titulaire
	Cycle 3.2	Weis Patrick	titulaire
	Cycle 3.2	Engeldinger Elisabeth	titulaire
	Cycle 3	Ries Eric	instituteur
	Cycle 3	Bock Fränk	instituteur
<b>Cycle 4</b>	Cycle 4.1	Reckinger Lex	titulaire
	Cycle 4.1	Provost Tammy	titulaire
	Cycle 4.2	Kass Tania	titulaire
	Cycle 4.2	Burg Larissa	titulaire
	Cycle 4	Brust Moris	instituteur
	Cycle 4	Bock Fränk	instituteur
I-EBS		Thill Fabienne	institutrice I-EBS

**Décision:** 8x oui

### 3) **Modifications de la composition de la commission scolaire**

Le conseil communal nomme Madame Nadine Konsbruck, membre des représentants de parents, et Monsieur Eric Ries, nouveau président du comité d'école, membres de la commission scolaire.

**Décision:** 8x oui



#### 4) Enseignement musical

##### a. Organisation scolaire rectifiée 2022/2023

Le conseil communal approuve l'organisation scolaire rectifiée 2022/2023 relative à l'enseignement musical en la commune de Feulen :

Type du cours	Durée hebdomadaire (en min.)
Cours collectifs	120'
Cours individuels	225'
Cours collectifs (Formation libre)	0'
Cours individuel (Formation libre)	0'
Décharges	0'
Total	345'

**Décision:** 8x oui

##### b. Avenant à la convention 2022/2023

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention conclu avec l'Union Grand - Duc Adolphe réglant l'organisation et le fonctionnement des cours de formation musicale et instrumentale pendant l'année scolaire 2022/2023. Une adaptation des frais de fonctionnement de l'enseignement musical résulte de la modification de l'organisation scolaire. Les frais à charge de la commune s'élèvent à 33.276,00 € au lieu de 36.169,56 €.

**Décision:** 8x oui

#### 5) Approbation de l'apport en capital pour le syndicat intercommunal SICEC

Le conseil communal décide d'opter pour le versement de l'apport en capital demandé par le syndicat SICEC pour le financement du projet de construction d'une extension du crématoire de Luxembourg. L'apport en capital des exercices 2023 et 2024 s'élève à 18.162,77 €, respectivement 11.975,45 €.

**Décision:** 8x oui

#### 6) Attribution d'un congé politique supplémentaire pour le délégué du syndicat intercommunal SICEC

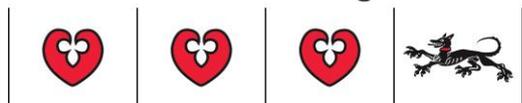
Le conseil communal attribue un congé politique supplémentaire d'une heure au conseiller Monsieur Thomas Pirsch, représentant de la commune de Feulen auprès du syndicat intercommunal SICEC.

**Décision:** 6x oui ; 2x non (Tanja Bindels-Braun, Georges Hentges)

#### 7) Approbation du budget rectifié 2022 et du budget 2023 de l'Office Social Nordstad

Le conseil communal décide d'approuver la proposition du budget rectifié 2022 et du budget 2023 de l'office social OSNOS.

**Décision:** 8x oui



## 8) Recours à un emprunt

Le budget 2022 prévoit un emprunt d'un montant de 3.500.000 €.

Cette somme est nécessaire pour assurer le financement des grands projets tels que la construction de la nouvelle mairie à Niederfeulen et la rénovation de l'ancienne école à Oberfeulen.

Le conseil communal décide le recours à l'emprunt prévu, selon les modalités proposées par le collège des bourgmestre et échevins.

**Décision:** 8x oui

## 9) Modifications budgétaires

### a. Diminution d'un crédit - Réaménagement N15

Étant donné que le crédit initial pour les travaux de réaménagement ne sera pas utilisé au cours de l'exercice 2022, le conseil communal décide de diminuer le crédit de l'article budgétaire « Réaménagement N15 » de 158.850,00 €.

**Décision:** 8x oui

### b. Devis et crédit spécial – acquisition d'un distributeur de sel de déneigement

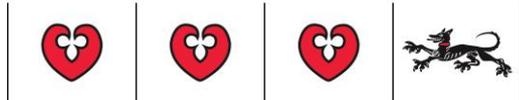
Le conseil communal approuve un devis au montant de 5.800,00 euros TVA comprise concernant l'acquisition d'un distributeur de sel de déneigement et vote un crédit spécial de 5.800,00 euros à inscrire au budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

**Décision:** 8x oui

### c. Tableau des modifications budgétaires - service ordinaire

Le conseil communal est appelé à approuver les modifications budgétaires suivantes :

Dénomination	Modification budgétaire	Crédit voté
Contrat de maintenance : Services de nettoyage	Crédit supplémentaire	30.000,00 €
Dépenses imprévues du collège échevinal – cadeaux personnel communal	Crédit supplémentaire	6.000,00 €
Matières consommables	Crédit supplémentaire	3.000,00 €
Locations – Matériel informatique	Crédit supplémentaire	8.000,00 €
Frais postaux	Crédit supplémentaire	5.800,00 €
Achat des repas sur roues	Crédit supplémentaire	13.000,00 €
Participation – Services d'encadrement	Crédit supplémentaire	61.250,00 €
Matériel de téléalarme	Crédit supplémentaire	3.000,00 €
Frais des fêtes publiques – réceptions et festivités	Crédit supplémentaire	15.000,00 €
Frais des fêtes scolaires	Crédit supplémentaire	8.000,00 €



<b>Total</b>	<b>153.050,00 €</b>
--------------	---------------------

**Décision:** 8x oui

**10) Approbation du plan de gestion 2023 pour la propriété forestière de la commune de Feulen**

Le conseil communal approuve le plan de gestion annuel pour les forêts communales, tel qu'il a été présenté par l'Administration de la Nature et des Forêts pour l'exercice 2023. Le plan de gestion prévoit un total de 15.250,00 € en investissements et de 27.400,00 € en recettes.

**Décision:** 8x oui

**11) Approbation de conventions et de contrats :**

**a. Convention relative à un projet de protection de la nature : Madame Meyers et Monsieur Wagener**

Le conseil communal approuve une convention portant sur des mesures de plantations et d'entretien d'espaces verts sur des parcelles cadastrales sises à Niederfeulen et à Oberfeulen, aux lieux-dits « in der Schmalscheid », « bei Habesbour », « in Bandels » et « auf Schumeschberg ».

**Décision:** 8x oui

**b. Convention relative à un projet de protection de la nature : Madame Kellner et Monsieur Klein**

Le conseil communal approuve une convention portant sur des mesures de plantations et d'entretien d'espaces verts sur les parcelles cadastrales sises à Oberfeulen, au lieu-dit « in Bandels ».

**Décision:** 7x oui ; 1x non (Guy Arend)

**c. Convention relative à un projet de protection de la nature : Mesdames Bourg et Jacobs**

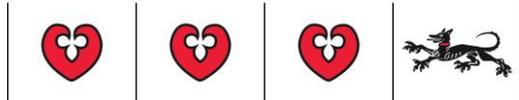
Le conseil communal approuve une convention portant sur des mesures de plantations et d'entretien d'espaces verts sur les parcelles cadastrales sises à Oberfeulen, au lieu-dit « in Bandels ».

**Décision:** 8x oui

**d. Convention relative à un projet de protection de la nature : Madame Thill et Monsieur Schammel**

Le conseil communal approuve une convention portant sur des mesures de plantations et d'entretien d'espaces verts sur les parcelles cadastrales sises à Niederfeulen, au lieu-dit « am Berger Pfad ».

**Décision:** 8x oui



**e. Convention relative à la mise en œuvre et à l'exécution du PAP NQ « Rue Belle-Vue » à Niederfeulen**

Le conseil communal approuve la convention relative à la mise en œuvre et à l'exécution du PAP NQ « Rue Belle-Vue » à Niederfeulen. Ledit PAP NQ concerne l'aménagement de trois maisons unifamiliales en bandes et deux maisons unifamiliales jumelées.

**Décision:** 7x oui ; 1x non (Guy Arend)

**f. Avenant à la convention initiale Pacte logement 2.0**

Le conseil communal approuve l'avenant à la convention initiale Pacte Logement 2.0 du 30 septembre 2021 entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et la commune de Feulen. L'objectif de l'avenant à la convention initiale consiste à proroger le délai initial de douze mois.

**Décision:** 8x oui

**g. Avenants aux conventions tripartites relatives aux services d'éducation et d'accueil pour enfants**

Le conseil communal approuve les avenants aux conventions relatives aux services d'éducation et d'accueil pour enfants, établies entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg, la commune de Feulen et l'organisme gestionnaire « Arcus Kanner, Jugend a Famill asbl ».

**Décision:** 8x oui

**h. Contrat de fourniture de chaleur – centre sportif et centre de rencontre à Niederfeulen (M. Wagner a quitté la salle (loi communale art. 20,1°))**

Le conseil communal approuve le contrat de fourniture de chaleur pour le centre sportif et le centre de rencontre à Niederfeulen signé entre Monsieur Marc Wagner et le collège des bourgmestre et échevins.

**Décision:** 7x oui

**i. Contrat d'accompagnement pédago-technologique pour l'école fondamentale « EduCare »**

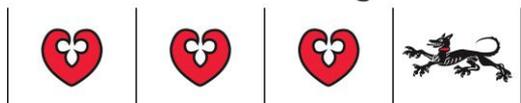
Le conseil communal approuve le contrat relatif à l'accompagnement pédago-technologique pour l'école fondamentale de la commune de Feulen, signé entre le Collège échevinal et l'entreprise Educdesign de Dudelange.

**Décision:** 8x oui

**12) Approbation de compromis**

**a. Compromis de vente - terre labourable « in der Delt » à Niederfeulen**

Le conseil communal approuve le compromis de vente signé entre Mme Léonie Bauer de Niederfeulen et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen et concernant l'acquisition d'une parcelle, terre labourable, enregistrée sous le numéro cadastral 1646/5271, inscrite au



cadastre de la commune de Feulen, Section A de Niederfeulen, d'une contenance de 57,78 ares, le prix de vente étant fixé à 35.000 €. Cette acquisition de terrain aura lieu dans un but d'utilité publique, à savoir : la création d'une réserve foncière en vue d'un futur échange de terrain pour l'aménagement d'infrastructures publiques.

**Décision:** 7x oui ; 1x non (Guy Arend)

**b. Compromis de vente - pré « Im Bongert » à Oberfeulen**

Le conseil communal approuve le compromis de vente signé entre l'État du Grand-Duché de Luxembourg et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen et concernant la vente d'une parcelle, pré, enregistrée sous le numéro cadastral 276/3316, inscrite au cadastre de la commune de Feulen, Section B d'Oberfeulen, d'une contenance d'environ 0,05 are, le prix de vente étant fixé à 25 €. Cette acquisition de terrain aura lieu dans un but d'utilité publique, à savoir : la reconstruction du pont OA135 sur le CR314 à Oberfeulen.

**Décision:** 8x oui

**c. Compromis d'échange – parcelles à Niederfeulen et Oberfeulen**

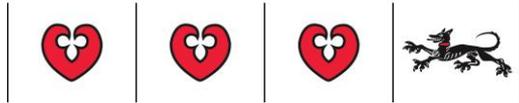
Le conseil communal approuve le compromis d'échange signé entre le bureau du Syndicat intercommunal de Dépollution des Eaux résiduaires du Nord, SIDEN, et le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Feulen et aux termes duquel la commune de Feulen échange avec le syndicat intercommunal SIDEN la parcelle enregistrée sous le numéro cadastral 1372/4250, inscrite au cadastre de la commune de Feulen, Section A de Niederfeulen, contenant 34,05 ares, contre une partie des parcelles enregistrées sous les numéros cadastraux 336/3411, 336/3412 et 259/3515, inscrites au cadastre de la commune de Feulen, Section B d'Oberfeulen, contenant en total 1,1 are. Afin de compenser la différence au profit du SIDEN, celui-ci verse à la commune de Feulen le montant de 16.475 €. Cet échange de terrains aura lieu dans un but d'utilité publique, à savoir : la régularisation de la situation foncière de la station d'épuration biologique intercommunale et la reconstruction du pont OA135 sur le CR314 à Oberfeulen.

**Décision:** 8x oui

**13) Titre de recette**

Le conseil communal approuve un titre de recette de l'exercice 2022 portant sur un montant de 51.351,09 €.

**Décision:** 8x oui



**14) Fixation des prix relatifs à l'acquisition d'emprises dans le cadre de travaux de voirie et autres**

Le conseil communal fixe les prix pour les emprises à réaliser dans le cadre de travaux de voirie comme suit :

- À l'intérieur du périmètre de construction : 1000,00 € / are
- Emprises dans la zone rurale (verte) : 500,00 € / are

**Décision:** 8x oui

**15) Désignation d'un lieu de célébration de mariages complémentaire à la maison communale**

Le conseil communal décide de retenir comme lieu supplémentaire pour la célébration des mariages la salle « Musée » au rez-de-chaussée du centre culturel Hennesbau à Niederfeulen.

**Décision:** 8x oui

**16) Demandes de subside**

Le conseil communal alloue un subside de 150,00 euros aux associations :

- Landjugend Furen asbl
- Guiden a Scouten St. Pirmin vum Séi
- Fondation Lëtzebuenger Guiden a Scouten am Déngscht vun de Jonken

**Décision:** 8x oui

**17) Confirmation d'un règlement temporaire de circulation – Route de Bastogne à Niederfeulen**

Le conseil communal confirme le règlement temporaire de circulation Route de Bastogne N15 à Niederfeulen aux termes de laquelle le collège des bourgmestre et échevins a édicté, à titre temporaire, les modifications suivantes par rapport au règlement de circulation existant :

- La circulation entre le chemin rural en amont de la maison n°10 route de Bastogne et la maison n°44 route de Bastogne est réglée au moyen de signaux colorés lumineux, selon les besoins et l'évolution du chantier.

**Décision:** 8x oui

**18) Questions des conseillers communaux**

Le conseil communal répond aux questions des conseillers communaux.